

Marc OUIMET

CRIMINOLOGUE, ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

(1999)

“L’évolution des crimes violents au Québec entre 1962 et 1996”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Marc OUIMET

“L'évolution des crimes violents au Québec entre 1962 et 1996”. Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 2, pp. 41-59. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

M Marc Ouimet, criminologue, nous a accordé le 11 septembre 2006 son autorisation de diffuser électroniquement cet article.



Courriel : marc.ouimet@umontreal.ca ou ouimetm@ere.umontreal.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

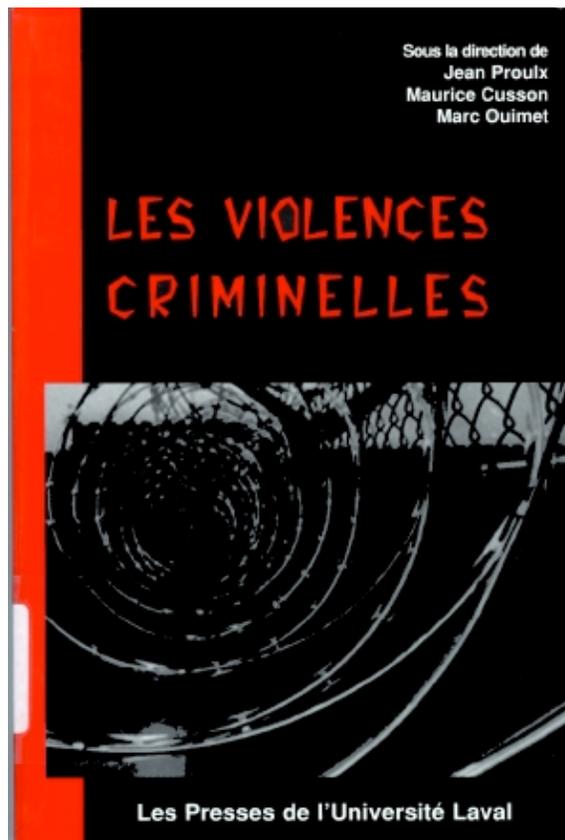
Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5" x 11")

Édition numérique réalisée le 16 novembre 2006 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Marc Ouimet (1999)

"L'évolution des crimes violents au Québec entre 1962
et 1996"



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 2, pp. 41-59. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

Table des matières

[Introduction](#)

[Les facteurs de l'évolution de la criminalité violente](#)

[Le niveau d'intégration sociale](#)

[La prévalence des conduites associées à la criminalité de violence](#)

[Le nombre de jeunes](#)

[Évolution de la structure démographique de la population du Québec](#)

[L'évolution de la criminalité au Québec](#)

[L'homicide](#)

[Agression sexuelle et voies de fait](#)

[Vol qualifié et introduction par effraction](#)

[Discussion](#)

[Références](#)

[Figure 1.](#) Les naissances au Québec entre 1930 et 1992

[Figure 2.](#) Évolution des groupes d'âge au Québec entre 1970 et 2004

[Figure 3.](#) Évolution de l'homicide entre 1962 et 1996 (taux par 100 000 habitants)

[Figure 4.](#) Évolution de l'agression sexuelle et des voies de fait (taux par 100 000 habitants)

[Figure 5.](#) Évolution du vol qualifié et de l'introduction par effraction (taux par 100 000 habitants)

[Tableau 1.](#) Évolution récente d'indicateurs correctionnels au Québec

Marc OUIMET

“L'évolution des crimes violents au Québec entre 1962 et 1996”.

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Jean Proulx, Maurice Cusson et Marc Ouimet, **Les violences criminelles**, chapitre 2, pp. 41-59. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1999, 353 pp.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

La criminalité de violence n'est pas rare. Au Québec, plus de 47 000 crimes de violence ont été dénombrés par les forces policières en 1996. Puisque la majorité des crimes contre la personne ne sont pas rapportés à la police, le total réel des agressions sexuelles, vols qualifiés et voies de fait dépasse certainement le cap des 100 000. Au fil des ans, les probabilités cumulatives font que la majorité d'entre nous deviendrons un jour victimes d'un crime de violence. Toutefois, puisque les risques de victimisation sont fonction du sexe, de l'âge et des habitudes de vie de chacun (Sacco et Johnson, 1990), la probabilité annuelle de victimisation violente varie énormément d'une personne à l'autre. La variation des risques individuels de victimisation contraste avec la relative stabilité des risques collectifs représentés par les taux de criminalité. Déjà Quételet (1835) avait remarqué que le nombre de crimes dans une année ressemblait généralement au nombre de l'année précédente. Si la stabilité est le principe de base des séries chronologiques de la criminalité sur de très courtes périodes, l'étude des taux de criminalité sur plusieurs années permet d'en dégager les tendances.

Le présent chapitre est consacré à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des mouvements de la criminalité de violence au Québec de 1962 à 1996. D'abord, nous discuterons des connaissances acquises sur les facteurs qui influencent le taux de criminalité en moyenne période. Ensuite, nous présenterons les courbes de l'évolution des différents types de criminalité de violence. Finalement, nous ferons le bilan sur l'évolution récente de la criminalité au Québec.

Notre analyse porte sur l'évolution des infractions rapportées à la police ou connues d'elle. Certains crimes de violence sont pratiquement tous connus de la police (par exemple, l'homicide) alors que d'autres lui sont rarement rapportés (par exemple, les voies de fait en contexte conjugal). Une analyse qui vise à cerner l'évolution de la criminalité est peu affectée par le problème du chiffre noir de la criminalité. En effet, si la proportion des crimes rapportés à la police est stable, une hausse du nombre d'infractions enregistrées veut nécessairement dire que le crime est devenu plus fréquent. Toutefois, il semble que le taux de dénonciation de certains crimes (par exemple, agression sexuelle ou voie de fait) ait varié au cours des dernières décennies. Nous tiendrons compte de cette difficulté dans l'interprétation des tendances pour les différents types d'infractions.

Les facteurs de l'évolution de la criminalité violente

[Retour à la table des matières](#)

La prévalence de la criminalité (i.e. taux de criminalité) évolue en fonction d'un certain nombre de paramètres. Il appert toutefois que les différentes formes de criminalité ne répondent pas toutes aux mêmes déterminants. Une part importante de la criminalité violente surgit spontanément au cours de disputes entre connaissances, comme en témoigne le fait que 71% des crimes contre la personne sont des voies de fait (voir le chapitre sur les voies de fait). L'évolution de ce type de crimes s'explique nécessairement par d'autres facteurs que l'évolution des crimes violents associés au style de vie délinquant, par exemple le

vol qualifié. Il est par conséquent très difficile de proposer une théorie générale de l'évolution de la criminalité de violence.

Un examen de la littérature permet cependant de relever un certain nombre de facteurs qui ont été mis en rapport avec les tendances de la criminalité. Nous avons regroupé ces facteurs en trois grandes dimensions, soit le niveau d'intégration sociale, la prévalence des conduites associées à la criminalité de violence et le nombre de jeunes. L'évolution de la réaction pénale à la criminalité a aussi été mise en relation avec l'évolution des crimes de violence. Cette dimension sera traitée après l'examen des tendances de la criminalité.

Le niveau d'intégration sociale

[Retour à la table des matières](#)

Un certain nombre de caractéristiques sociales ont été mises en rapport avec l'évolution du taux de criminalité. Il semble que les caractéristiques économiques telles que le taux de chômage (Mukherjee, 1981), l'inégalité des revenus (Balkwell, 1990) ou le taux de pauvreté (Skogan, 1989) soient associées aux taux de criminalité. Il y a lieu de croire que l'effet de la pauvreté sur la criminalité est multiforme et dif-fus. Plus spécifiquement, la pauvreté chez les jeunes adultes joue sur la criminalité selon deux mécanismes déterminants.

D'abord, la pauvreté nuit au bon fonctionnement de la famille (Linden, 1989 ; Cook et Laub, 1986 ; Skogan, 1989), tant en ce qui concerne la stabilité des couples que la socialisation des enfants (Lipman, Offord et Dooley, 1996). Ainsi, les enfants de familles pauvres et/ou monoparentales présenteront des taux d'inadaptation élevés et, dix ans plus tard, des problèmes de délinquance. Mais les conditions économiques ont une influence sur le taux de criminalité de manière plus directe. En effet, l'absence d'emplois pour les jeunes adultes est de nature à retarder l'intégration sociale et à prolonger le style de vie adopté à l'adolescence, style de vie fortement orienté vers les sorties nocturnes, la fréquentation de groupes de jeunes, la consommation de drogues et d'alcool. Un fort taux de chômage chez les jeunes

empêcherait donc une intégration sociale harmonieuse et nuirait à la capacité des jeunes de fonder un foyer. L'absence d'engagement des jeunes hommes dans une famille tend à les priver du contrôle social inhérent à la vie familiale. Ainsi, les jeunes hommes tardant à fonder un foyer maintiennent un style de vie propice à la délinquance (ou à la victimisation). Les changements dans les habitudes de vie des gens, en particulier des jeunes adultes, devraient avoir un impact majeur sur les changements dans les taux de criminalité, le tout conformément à la théorie des activités routinières et des opportunités criminelles (Cohen et Land, 1987 ; Cohen et Felson, 1979).

La prévalence des conduites associées à la criminalité de violence

[Retour à la table des matières](#)

Gottfredson et Hirschi (1990) montrent que les délinquants ne sont pas des spécialistes du crime, mais bien des généralistes (voir introduction du livre). Les délinquants tendent à passer d'une forme de délit à l'autre conformément aux opportunités qui se présentent à eux. Or, une bonne partie des actes de violence s'inscrivent en continuité directe avec la réalisation de crimes non violents. Ainsi, si les crimes non violents suivent une tendance à la hausse, on devrait observer une hausse dans les crimes contre la personne. Une part non négligeable des affaires criminelles tournent autour des questions de drogues et d'alcool (Brochu, 1995). Certains types de substances changent le comportement des individus et les rendent plus violents ou plus frondeurs (s'attirant ainsi les coups des autres). Par ailleurs, plusieurs toxicomanes doivent commettre des gestes illégaux pour se procurer de la drogue. De plus, plusieurs transactions du marché des drogues tournent au vinaigre et conduisent à une agression. Il serait donc possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle des variations dans la prévalence de consommation de drogues et d'alcool sont associées à des variations dans les taux de criminalité de violence. Or, il semble que la prévalence de la consommation de drogues et d'alcool soit associée aux conditions économiques ; la pauvreté conduit au désengagement social et à la consommation excessive de drogues et d'alcool.

Le nombre de jeunes

[Retour à la table des matières](#)

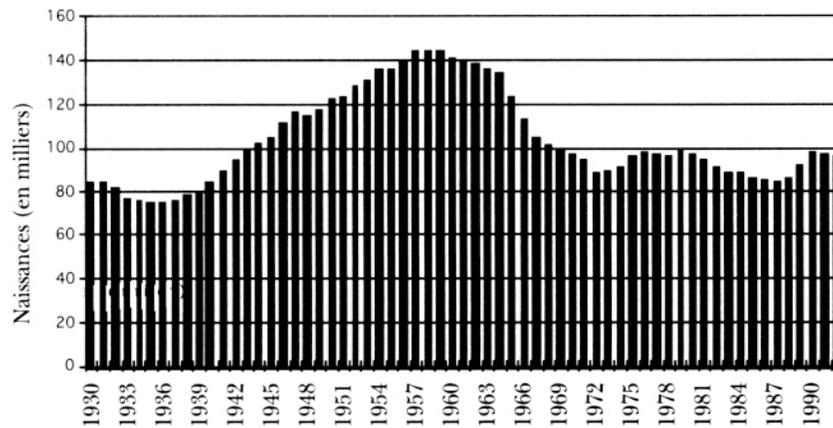
La dimension la plus fréquemment étudiée pour expliquer l'évolution du taux de criminalité est celle de la composition démographique de la population (Alstyne, 1986 ; Sheley et Smith, 1988 ; Skogan, 1989 ; Lee, 1984 ; Mukherjee, 1981 ; Smith, 1986 ; Cohen et Land, 1987 ; Chilton, 1987 ; Linden, 1989 ; Gartner et Parker, 1990 ; Stefensmeier et Harer, 1987 ; Easterlin, 1980). La théorie démographique stipule qu'une hausse du nombre de jeunes dans une société est associée à une augmentation de la criminalité. En effet, les analyses de séries chronologiques incluent pratiquement toutes dans leur modèle de prévision une variable qui mesure l'importance démographique des jeunes dans la population. La structure démographique d'une population a une incidence sur la prévalence de la criminalité et sur sa structure. Dans une société où il y a beaucoup de jeunes, on verra plus de vandalisme, de cambriolages et de petits vols, alors que dans une société plus âgée, on aura une criminalité plus fortement orientée vers les services illicites (Foot, 1996).

Mais pourquoi cette variable apparaît-elle si importante dans notre analyse de l'évolution de la criminalité ? Une analyse de la délinquance sur le plan individuel montre que le penchant au crime varie énormément selon l'âge (Farrington, 1986 ; Wilson et Herrnstein, 1985). Les arrestations pour vol et violence apparaissent à l'adolescence et atteignent un plafond au début de la vingtaine, pour ensuite redescendre jusqu'à la mort. L'allure générale de la courbe du taux de délinquance selon l'âge serait même un invariant, c'est-à-dire qu'elle a été observée dans la plupart des pays à la plupart des époques (Gottfredson et Hirschi, 1990 ; Cusson, 1990).

Bien que la thèse démographique ne puisse expliquer à elle seule les tendances en matière de criminalité de violence, nous avons choisi d'examiner en détail les tendances démographiques de notre population pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous pensons que la struc-

ture démographique a un effet sur la plupart des types d'infractions, du cambriolage à l'homicide. Ensuite, les données sur la structure d'âge de la population sont disponibles et fiables, ce qui n'est certainement pas le cas pour d'autres facteurs explicatifs comme la structure familiale, la toxicomanie ou la pauvreté. Finalement, les données sur l'âge de la population sont les seules qui puissent faire l'objet de prédictions fiables.

Figure 1
Les naissances au Québec entre 1930 et 1992



*Évolution de la structure démographique
de la population du Québec*

[Retour à la table des matières](#)

Le Québec a subi de nombreux changements de sa population au cours des dernières décennies. Le baby-boom du Québec s'est amorcé lors de la Seconde Guerre mondiale et s'est poursuivi jusqu'au début des années 1960. Le sommet dans le nombre de naissances a été atteint au tournant des années 1960, avec environ 140 000 naissances par année. À partir de 1965 s'est amorcée une dégringolade dans le nombre de naissances qui a duré jusqu'en 1972. Depuis, il y a entre 83 000 et 98 000 naissances annuellement. La figure 1 illustre le nombre

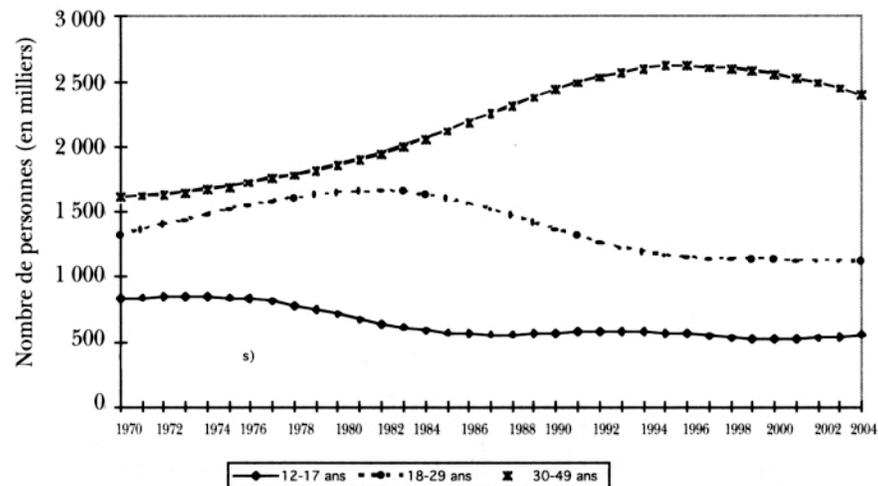
de naissances au Québec depuis 1930 (les données sont extraites du rapport annuel du Bureau de la statistique du Québec).

La figure 2 est une transposition des données sur les naissances et illustre l'évolution de trois groupes d'âge au Québec entre 1970 et 2004. On y voit que l'importance relative des 12-17 ans a chuté considérablement autour de 1980. Depuis 1988, la décroissance des 12-17 ans s'est arrêtée en raison de l'arrivée des enfants des baby-boomers. Durant les années 1980, on peut voir que l'importance relative des 18-29 ans a diminué considérablement. Le groupe des 30-49 ans a connu une hausse constante entre 1970 et 1995 ; son importance tend maintenant à diminuer au profit des groupes plus âgés.

Figure 2

Évolution des groupes d'âge au Québec entre 1970 et 2004

[Retour à la table des matières](#)



La thèse démographique suppose que des changements dans la structure de la population seront associés à des changements dans la criminalité et dans sa structure. En 1980, 37% des personnes mises en accusation pour un délit criminel étaient âgées de moins de 18 ans (Statistique Canada, catalogue 85-205, 1981). En 1995, les mineurs ne représentaient plus que 25% des mises en accusation (Statistique Canada, catalogue 85-205, 1996). Une étude comparative de l'âge des suspects pour 1993 et 1996 tend à montrer que le vieillissement de la

population est associé à un vieillissement des criminels (Ouimet, 1997a). On accusa 83 369 adultes âgés de 18 à 29 ans en 1993 contre 65 061 en 1996. Il y eut 48 570 personnes âgées de 30 à 39 ans accusées en 1993 contre 45 662 en 1996. Chez les 40 ans et plus, le nombre d'accusés passa de 39 605 en 1993 à 41869 en 1996. Le vieillissement de la population des délinquants au Québec trouve son écho dans les populations carcérales. L'étude de Laplante (1993) montre que le groupe des 20-24 ans comptait pour 30,4% des admissions dans les pénitenciers du Québec en 1981, alors que ce même groupe représentait seulement 17,5% des admissions en 1991. Une situation identique se retrouve dans les prisons du Québec. Meloche (1993) montre que les 20-24 ans totalisaient 33,8% des admissions en vertu d'un mandat d'incarcération en 1979, alors qu'ils ne représentaient plus que 22,0% des admissions en 1991. Le vieillissement important des clients judiciaires est donc une des caractéristiques saillantes de cette fin de siècle.

L'évolution de la criminalité au Québec

[Retour à la table des matières](#)

Cette section traite de l'évolution des principaux crimes de violence entre 1962 et 1996. Pour étudier l'évolution, il est préférable d'analyser les tendances de différents types d'incidents pris un à un. En effet, l'étude de l'ensemble des crimes de violence ne serait pas valide compte tenu de l'hétérogénéité des conduites violentes. Les données utilisées pour produire les courbes sont tirées des catalogues de Statistique Canada (catalogue annuel 85-205).

L'homicide

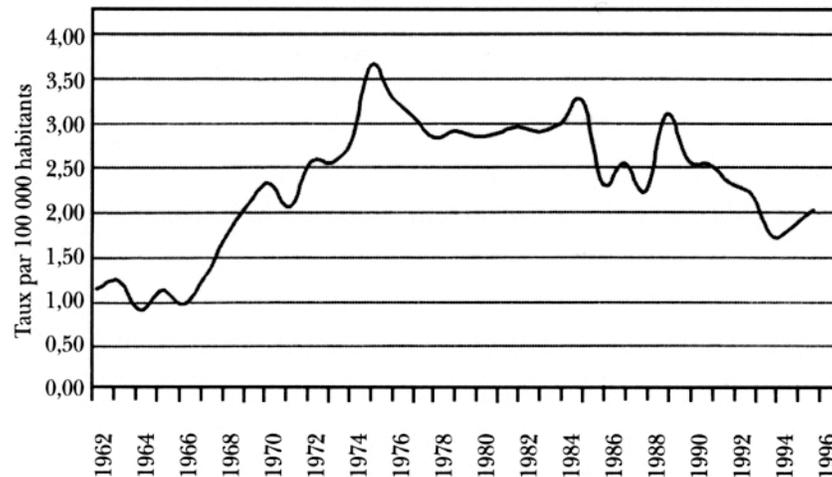
Les statistiques criminelles ont été standardisées au tournant des années 1960. Il est donc difficile d'étudier les tendances de la criminalité avant 1960. Toutefois, en ce qui concerne l'homicide, Boyd (1988) montre que le taux d'homicides au Canada a fluctué autour de 2 par 100 000 habitants au cours des années 1920 et 1930. Par contre, dans

les années 1940 et 1950, le taux d'homicides a baissé jusqu'à 1,2 par 100 000 habitants, avant de remonter dans les années 1960 et 1970. Parmi les facteurs de la baisse du taux d'homicides au milieu du siècle, Boyd indique que l'amélioration des soins de santé et la mise sur pied de services ambulanciers ont permis une diminution du risque de mortalité parmi les personnes blessées lors de conflits interpersonnels. L'étude de la violence à très long terme montre donc que les deux décennies du milieu du siècle ont été les plus paisibles de notre histoire.

Les données sur le nombre d'homicides apparaissent comme un indicateur fiable du niveau de violence dans une société. D'abord, puisque les cadavres sont difficiles à dissimuler, les statistiques révèlent la presque totalité des homicides commis. Ainsi, le problème du taux de dénonciation ne joue pas ou très peu. L'homicide nous renseigne sur le niveau de violence d'une société puisqu'il apparaît le plus souvent comme le résultat d'une confrontation violente entre deux personnes (Wolfgang, 1959). Ainsi, plus le nombre de conflits et d'agressions sera grand, plus le nombre d'homicides sera élevé (Luckenbill, 1977). La figure 3 illustre l'évolution du taux d'homicide au Québec entre 1962 et 1996.

Figure 3
Évolution de l'homicide entre 1962 et 1996
(taux par 100 000 habitants)

[Retour à la table des matières](#)



La figure 3 met en relief un certain nombre d'éléments :

- Entre 1966 et 1975, le taux d'homicides a plus que triplé. Entre 1977 et 1990, le taux d'homicides n'a pas montré de tendance particulière. Après 1991, le taux d'homicides a rapidement chuté.
- La courbe du taux d'homicides montre un certain nombre de hausses subites et temporaires, l'une en 1975 (225 homicides), une autre en 1985 (217 homicides) et une dernière en 1989 (215 homicides).
- Le nombre d'homicides enregistrés en 1994 est de 126, ce qui représente le nombre le plus bas depuis 1971 (124). On dénombre 135 homicides en 1995 et 150 en 1996. Le taux d'homicides de 1996, soit 2 par 100 000 habitants, se compare à celui qui caractérise la fin des années 1960.

L'étude de Grenier (1993) porte sur l'évolution des différents types d'homicides au Québec entre 1954 et 1989. Elle montre d'abord que les homicides familiaux et passionnels ont augmenté entre 1954 et 1974, mais que ceux-ci sont restés stables depuis, soit environ 50 par année. Les homicides associés à un autre délit (par exemple, le vol qualifié), de même que les homicides querelleurs ou vindicatifs, sont restés stables entre 1973 et 1985, mais ont connu de légères baisses depuis. Finalement, les homicides classifiés comme règlements de comptes suivent des cycles. Selon Cordeau (1990), c'est autour de 1975 et de 1985 que des guerres de gangs ont fait rage.

En ce qui a trait à l'homicide, les tendances sont claires. Après une explosion entre 1966 et 1975, les taux sont restés stables jusqu'au début des années 1990. L'homicide a diminué entre 1989 et 1994, mais la baisse semble maintenant terminée. Le taux d'homicides qui a varié autour de 3 par 100 000 habitants semble maintenant se stabiliser autour de 2 par 100 000 habitants.

Agression sexuelle et voies de fait

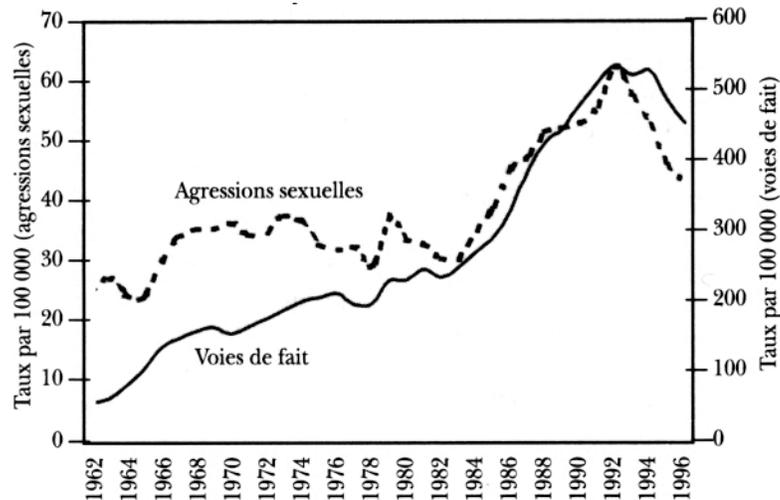
[Retour à la table des matières](#)

Les agressions sexuelles et les voies de fait sont parmi les crimes les moins souvent rapportés à la police (Sacco et Johnson, 1990). Plusieurs victimes n'informent pas les policiers de leur mésaventure parce qu'elles connaissent bien l'agresseur ou parce qu'elles se sentent confuses ou gênées face aux événements qui se sont déroulés. D'autres jugent à tort qu'elles ont agi de manière imprudente et qu'elles ont ainsi participé à leur victimisation.

Dans une analyse des données du sondage canadien sur la violence faite aux femmes et menée en 1992 (Ouimet, 1997b), on montre que 1,4% des femmes adultes ont été victimes d'une agression sexuelle durant l'année. Cette estimation donnerait un nombre total de 24 430 agressions sexuelles pour le Québec. Il n'existe pas de données comparables pour ce qui est des voies de fait pour l'ensemble des Québécois (l'échantillon des sondages de victimisation pour le Québec est trop restreint pour permettre une généralisation). La figure 4 illustre l'évolution du taux d'agression sexuelle et de voies de fait non sexuelles. Il faut noter qu'en 1983, l'infraction de viol a été abolie au profit de l'infraction d'agression sexuelle qui englobe une variété de comportements plus grande qu'auparavant.

Figure 4
*Évolution de l'agression sexuelle et des voies de fait
(taux par 100 000 habitants)*

[Retour à la table des matières](#)



Voici les constatations qui émanent des tendances illustrées dans la figure 4 :

- Le taux d'agressions sexuelles a légèrement augmenté entre 1962 et 1983 (de 25 à 30 par 100 000 habitants). En 1992, on comptait un taux d'agressions sexuelles de 62 par 100 000, ce qui est deux fois plus élevé que la valeur de 1983. En 1996, le taux d'agressions sexuelles est passé à 43 par 100 000, soit une baisse de 30,6% depuis 1992.
- Les voies de fait ont augmenté de manière importante de 1962 à 1983. Depuis 1983, la courbe des voies de fait est parallèle à celle des agressions sexuelles. En 1992, le taux était à 532 par 100 000 habitants comparativement à 450 en 1996, soit une baisse de 15,4% depuis 1992.
- De 1983 à 1996, les voies de fait simples et les agressions sexuelles simples ont augmenté deux fois plus rapidement que

les agressions graves ou armées. Cette information laisse supposer que la hausse au cours des années 1980 est attribuable surtout à une plus grande dénonciation des comportements de violence de moins grande gravité.

Il est possible d'interpréter les hausses dans le taux d'agressions sexuelles et de voies de fait des années 1980 comme reflétant une augmentation des dénonciations de la part des victimes (Brodeur, 1994). En effet, ces années ont été le moment d'une prise de conscience face à la violence, particulièrement chez les femmes, et d'un meilleur accueil de la part des policiers des cas de violence conjugale et de violence sexuelle. Il est toutefois improbable que la hausse des dénonciations à elle seule puisse expliquer l'importance de l'augmentation des taux observés (Ouimet et Tremblay, 1993). Ainsi, le nombre réel d'agressions sexuelles et de voies de fait aurait augmenté durant les années 1980, tendance pouvant s'expliquer par un effet démographique (hausse de la population des 18-39 ans). Puisqu'une baisse du taux de dénonciation n'est pas une hypothèse réaliste pour expliquer la baisse des taux d'agressions sexuelles et de voies de fait des années 1990, il faut conclure que le nombre de ces actes de violence est actuellement en nette diminution.

Pourquoi les agressions sexuelles et les voies de fait diminueraient-elles depuis quelques années ? Tout d'abord, les variations de la composition démographique de la population québécoise permettent d'expliquer en partie les baisses observées au cours des dernières années. En effet, depuis le début des années 1990, la cohorte la plus nombreuse de notre histoire (cohortes des naissances entre 1955 et 1965) franchit graduellement le cap de la quarantaine. Le vieillissement et la maturation vont de pair avec une baisse des pulsions en tous genres. On note ensuite une plus grande intolérance sociale en matière de violence interpersonnelle. Puisque le taux de dénonciation des violences subies a augmenté au cours des années 1980, il s'ensuit que les coûts pour les agresseurs ont aussi augmenté ; les campagnes de sensibilisation à la violence ont porté fruit. Les agresseurs ont maintenant plus de risques qu'autrefois d'être dénoncés à la police. Le troisième grand facteur expliquant la baisse du taux d'agressions violentes est la plus grande efficacité des services policiers. Ainsi, la mise sur pied d'escouades spécialisées (par exemple, pour les agressions

sexuelles) ou le développement de politiques d'accueil des victimes de violence conjugale sont des exemples de la professionnalisation croissante des services policiers. Le quatrième grand facteur expliquant la baisse récente du taux d'agressions violentes est la pression grandissante des services correctionnels sur les personnes condamnées pour un crime violent ou sexuel (par exemple, les remises en liberté plus tardives). La vérification de toutes ces hypothèses n'a pas encore été effectuée, mais nous pensons que la mise en commun de stratégies variées pour contrer la violence a réussi à faire baisser les tendances de manière significative au cours des dernières années.

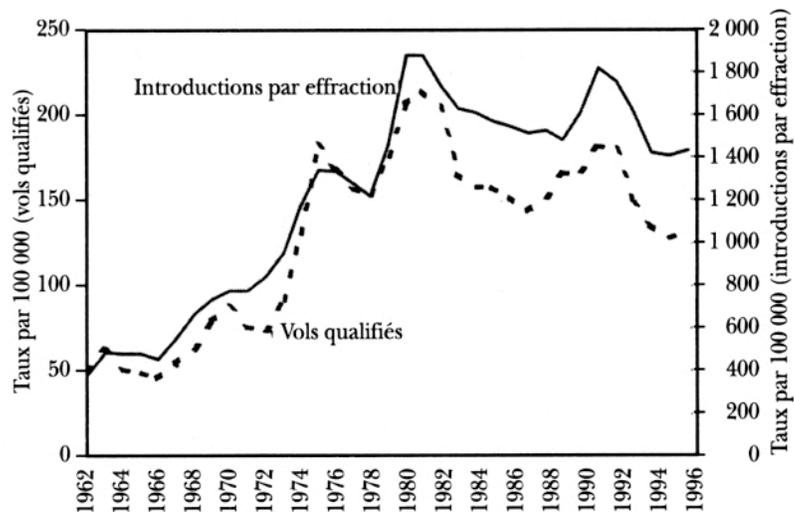
Vol qualifié et introduction par effraction

[Retour à la table des matières](#)

Le vol qualifié est très différent des autres crimes de violence parce que l'intention de l'infracteur est de nature économique. Toutefois, le vol qualifié est un crime contre la personne puisque la victime est souvent traumatisée et quelquefois blessée ou tuée lors de l'incident. Au Québec, les vols de dépanneurs et de banques constituent les principaux types de vols qualifiés (Ouimet, 1993). Nous avons choisi d'étudier l'évolution des vols qualifiés parallèlement à celle des introductions par effraction parce que ces deux crimes se ressemblent à divers points de vue. D'abord, les braques : se recrutent majoritairement parmi les cambrioleurs. De plus, ces deux délits sont souvent commis en série par les mêmes individus. La figure 5 illustre l'évolution de ces deux crimes.

Figure 5
*Évolution du vol qualifié et de l'introduction par effraction
(taux par 100 000 habitants)*

[Retour à la table des matières](#)



Les courbes de la figure 5 permettent d'effectuer un certain nombre de constats :

Les courbes du vol qualifié et de l'introduction par effraction témoignent d'une évolution parallèle des deux phénomènes. Chose remarquable, les hauts et les bas des deux courbes correspondent temporellement. Cette covariation tend à démontrer que ces deux activités criminelles, si différentes soient-elles, répondent aux mêmes déterminants sociaux.

La courbe des deux activités criminelles montre une augmentation fulgurante entre 1972 et 1981. Après 1981, on assiste à des baisses jusque vers la fin des années 1980 où l'on note une recrudescence des vols qualifiés et des introductions par effraction. Depuis, le sommet de 1991 (12 850 vols qualifiés et 128 408 introductions par effraction), il y a eu une baisse de 24,1% des vols qualifiés et de 17,6% des intro-

ductions par effraction (en 1996, il y eut 9750 vols qualifiés et 105 833 introductions par effraction).

Les baisses enregistrées après 1991 semblent être maintenant terminées. En effet, il y a eu plus de vols qualifiés et de cambriolages en 1996 qu'en 1995 (405 vols qualifiés et 2971 cambriolages de plus).

Contrairement aux agressions sexuelles, voies de fait et homicides, souvent conséquents à l'explosion d'un conflit ou à un désir de vengeance, les vols qualifiés sont le fait d'un petit nombre d'individus très productifs qui vivent des fruits du crime. Ainsi, le nombre de vols qualifiés dépendra tout particulièrement de la réponse pénale appliquée à leurs auteurs. Faute de données sur les sentences et sur la durée réelle des séjours institutionnels, il est impossible de tester l'hypothèse voulant que les tendances des vols qualifiés et des introductions par effraction aient varié en fonction de changements dans la réponse pénale donnée à ces délinquants. Parmi les autres facteurs possibles de la baisse des vols qualifiés et des introductions par effraction au cours des dernières années, on retrouve l'hypothèse démographique et les facteurs d'autoprotection. Cusson (1990) indique que le développement de mesures de prévention situationnelle (comme l'installation de caméras de surveillance, de systèmes d'alarme) peut faire diminuer les vols qualifiés et introductions par effraction. Puisque ces deux types de crimes deviennent de plus en plus difficiles à réaliser, plusieurs délinquants d'habitude abandonneront tout simplement leurs activités, alors que d'autres se recycleront dans d'autres types d'activités criminelles tout aussi payantes mais moins risquées (Ouimet et Le Blanc, 1996).

Discussion

[Retour à la table des matières](#)

La criminalité au Québec a suivi une tendance générale à la hausse entre 1962 et le début des années 1980. L'augmentation substantielle du nombre de jeunes dans notre société explique en partie ce phénomène. Par contre, d'autres facteurs doivent aussi être considérés : miniaturisation des biens, croissance et décroissance économiques,

changements de valeurs, etc. Nous invitons le lecteur à consulter Cusson (1990) et Ouimet (1994a) pour une discussion des facteurs associés à la hausse de la criminalité entre 1962 et 1980. Il faut maintenant s'intéresser davantage aux facteurs qui expliquent la décroissance du crime puisque les infractions de violence diminuent depuis le tournant des années 1990.

Le facteur que nous privilégions dans notre analyse est celui de la composition démographique de la population. Vers la fin des années 1980, le nombre de jeunes adultes, âgés de 18 à 29 ans, a chuté. On assiste maintenant au début de la décroissance démographique du groupe des 30-49 ans. Or, les courbes des crimes violents ont plafonné vers 1990 et pointent maintenant vers le bas. À l'effet démographique, il faut ajouter le retard d'intégration sociale des jeunes dans les années 1980. En effet, cette décennie n'a rien apporté de bon aux jeunes adultes, pourtant fort nombreux. Crise économique, mises à pied massives et gel de l'embauche ont fait que nombre d'entre eux n'ont pu s'intégrer adéquatement à la vie économique. L'absence d'intégration au marché du travail a aussi été la cause d'une faible implication des jeunes hommes dans la vie familiale. Le résultat de ces processus s'est révélé dans le vieillissement des populations judiciairisées durant les années 1980 et 1990.

Les baisses observées de la criminalité de violence doivent être interprétées dans un contexte de croissance des crimes de marché. En effet, Ouimet (1997a) montre que les types d'infractions actuellement en hausse supposent un réseau relativement élaboré de collaborateurs. Parmi les crimes en hausse, on trouve la contrefaçon de monnaie, la culture du cannabis, le vol de camions. Qui plus est, si le nombre total de cambriolages diminue, ceux dont le montant volé est supérieur à 5000 \$ ont doublé au cours des cinq dernières années. La conclusion est claire. D'abord, les crimes violents traditionnels mettant en scène essentiellement un agresseur et une victime sont en perte de vitesse. À l'opposé, les trafics criminels en tous genres, supposant un réseau complexe d'intermédiaires, montrent une tendance à la hausse. La première raison de la diminution des crimes traditionnels et de l'augmentation des crimes de marché est celle de l'évolution démographique. Il y a moins de jeunes et les cohortes particulièrement nombreuses atteignent la quarantaine. En vieillissant, nombre de criminels de

carrière se recyclent pour devenir de petits entrepreneurs, se consacrant au recel et *rackets* en tous genres. D'ailleurs, examinant l'évolution du type d'objets volés au Québec, Ouimet (1997a) signale une hausse du vol de tabac (le vol remplaçant en partie la contrebande), de bateaux, de machinerie et d'outils, de même que de semi-remorques. Ces hausses sont significatives dans la mesure où le nombre de vols de téléviseurs ou de systèmes de son a légèrement diminué durant la même période. La hausse de certains types de vols servirait à approvisionner un réseau toujours de plus en plus complexe de recel et revente de marchandises volées. Depuis quelques années, les points de distribution de marchandises d'origine douteuse, les prêteurs sur gage et les marchés aux puces se sont multipliés. L'épisode du commerce illicite de cigarettes illustre la capacité des réseaux de distribution de biens illégaux à se structurer rapidement et efficacement. Maintenant, ces réseaux se sont tournés vers la contrebande d'alcool.

Outre les facteurs démographiques et la diversification des activités criminelles, la troisième explication de la baisse des niveaux de violence mettrait en cause l'évolution récente de la politique d'incarcération au Québec. En effet, il existe des rapports manifestes entre la criminalité et la réaction pénale à la délinquance (Cusson, 1990 ; Ouimet, 1994b). Y a-t-il eu des changements dans la politique pénale au cours des dernières années qui puissent rendre compte de la baisse de la criminalité de violence ? Le tableau 1 présente les données sur l'utilisation des peines carcérales au Québec au cours des dernières années (source : Statistique Canada, annuel, catalogue 85-211).

Tableau 1
Évolution récente d'indicateurs correctionnels au Québec

[Retour à la table des matières](#)

	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995
Comparutions à la cour du Québec, causes criminelles	166 301	181 743	182 940	146245	133 815
Provincial (incarcérations de moins de deux ans)					
Personnes condamnées admises	17 316	20 578	23 306	24 802	25 852
Compte moyen de condamnés inscrits au registre	4 622	5 131	5 568	5 727	6 097
Compte réel de condamnés	2 012	2 099	2 269	2 328	2 334
Médiane de la sentence des condamnés (jours)	30	26	28	28	28
Nombre total de jours d'absence temporaire	349 000	451 000	481 000	485 000	545 000
Cas soumis à la probation/ travaux communautaires	7 290	8 862	9 429	9 226	9 339
Fédéral (peines de deux ans et plus)					
Compte moyen en établissement	3 271	3 431	3 646	3 748	3 825

Les années 1990 ont vu le nombre de personnes condamnées admises dans les établissements de détention augmenter d'environ 49% (de 17 316 en 1990-1991 à 25 852 en 1994-1995). D'année en année, plus de personnes sont condamnées à purger une peine de détention, ce qui peut indiquer une augmentation de la menace pénale pour les délinquants. Cependant, le nombre moyen de contrevenants inscrits au registre n'a pas suivi la tendance des admissions. Qui plus est, le compte réel de condamnés dans les prisons n'a augmenté que de 16% entre 1990-1991 et 1994-1995. Puisqu'une proportion de plus en plus im-

portante de personnes inscrites ne sont pas présentes en établissement (selon Landreville et collab., 1994, le pourcentage de personnes inscrites présentes en établissement a diminué entre 1988 et 1992 ; il est passé de 76% à 61%), on peut penser que le temps réel moyen purgé par les contrevenants a diminué durant les dernières années. Selon Landreville et collab. (1994), « il y a, d'une part, moins de courts séjours et, d'autre part, aussi moins de longs séjours ». Le recours de plus en plus fréquent aux absences temporaires fut un des moyens utilisés par le Service correctionnel québécois pour conserver une population carcérale stable malgré une pression de plus en plus grande venant des tribunaux pour enfermer des condamnés.

Nous avons plusieurs indications selon lesquelles les institutions carcérales abritent de plus en plus de délinquants violents. D'abord, le compte moyen dans les établissements fédéraux du Québec a augmenté de 17% au cours des cinq dernières années. Ensuite, pour les établissements provinciaux, Meloche (1993) montre que les années 1985-1990 se caractérisent par une hausse de l'importance relative des admissions pour les individus condamnés pour un crime contre la personne (de 4,6% des admissions en 1985 à 10,1% en 1991), tendance qui a pu se poursuivre depuis. Finalement, il semble que les mécanismes d'absences temporaires et de libérations conditionnelles soient utilisés de manière sélective par les responsables des établissements de détention. En effet, les individus détenus pour un crime non violent sont les premiers libérés. En somme, si la population carcérale totale a quantitativement peu changé depuis quelques années, elle s'est transformée. Les personnes condamnées pour des crimes violents purgeraient des peines de plus en plus longues et les personnes condamnées pour des crimes non violents seraient libérées de plus en plus rapidement. Nous formulons donc l'hypothèse que la baisse de la criminalité de violence observée depuis 1991 s'explique, en partie, par une augmentation de la sévérité réelle des sanctions réservées aux criminels violents. En même temps, une plus grande tolérance en matière de crimes non violents a favorisé l'essor des crimes visant l'approvisionnement des réseaux criminels de revente. Le lien que nous évoquons entre la politique d'incarcération et les tendances observées n'a toutefois pas fait l'objet de travaux de recherche sérieux ; il doit donc être considéré comme une hypothèse.

RÉFÉRENCES

[Retour à la table des matières](#)

Alstyne, D.J., *Demographically disaggregated male felony arrest trends - New York State (1970-1984)*. National Institute of Justice, 1986.

Balkwell, J.W. « Ethnic inequality and the rate of homicide », *Social forces*, vol. 69 (1), 1990, pp. 53-70.

Boyd, N., *The last dance : Murder in Canada*. Toronto : Prentice Hall, 1988.

Brodeur Jean-Paul, avec la collaboration de Marc Ouimet, « Violence et société », dans *Traité des problèmes sociaux*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1994. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Brochu, Serge, *Drogue et criminalité*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1995.

Bureau de la statistique du Québec (annuel). *Le Québec statistique*. Les Publications du Québec.

Chilton, R., « Twenty years of homicide and robbery in Chicago : The impact of the city's changing racial and age composition », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 3, (3), 1987, pp. 195-214.

Cohen, L.E. et M. Felson, « Social change and crime rates change : a routine activity approach », *American Sociological Review*, vol. 44, 1979, pp. 588-608.

Cohen, L.E. et K. Land, « Age structure and crime : Symmetry versus asymmetry and the projection of crime rates through the 1990s », *American Sociological Review*, vol. 52, (2), 1987, pp. 170-183.

Cook, P.J. et J. Laub, « The surprising stability of youth crime rates », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 2, (3), 1986, pp. 256-277.

Cordeau, G., Les règlements de comptes dans le milieu criminel québécois de 1970 à 1986. Thèse de doctorat, École de criminologie, Université de Montréal, 1990.

Cusson, M. (1990). *Croissance et décroissance du crime*. Paris : Presses Universitaires de France, 1990. [Texte disponible dans Les Classiques des sciences sociales. JMT.]

Easterlin, R.E., *Birth and fortune : The impact of numbers on personal well-being* Chicago : University of Chicago Press, 1980.

Farrington, D., *Age and Crime*, dans N. Tonry et M. Tonry (dir.), *Crime and justice*, vol. 7, 1986. University of Chicago Press.

Foot, D., *Entre le boom et l'écho*. Montréal : Boréal, 1996.

Gartner, R. et N. Parker, « Cross-National evidence on homicide and the age structure of the population », *Social Forces*, 69 (2), 1990, pp. 351-371.

Gottfredson, M. et T. Hirschi (1990). *A general theory of crime*. Stanford, CA : Stanford University Press.

Grenier, S., « L'évolution des divers types d'homicides au Québec de 1951 à 1989 », *Criminologie*, 16 (2). 1993.

Landreville, P., M.M. Cousineau, P. Laplante et L. Michaud, « Profil et besoins de la population des établissements de détention », *Faits et Chiffres*, Service correctionnel du Québec, 2 (2), 1994.

Laplante, P., *Évolution et transformation des populations pénitentiaires du Québec de 1972 à 1991*. Mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal, 1993.

Lee, G.W., « Are crime rates increasing ? A study of the impact of demographic shifts on crime rates in Canada », *Canadian Journal of Criminology*, vol. 26 (1), 1984, pp. 29-41.

Linden, R., « Demographic change and the future of policing », dans Donald Loree (dir.), *Future issues of policing*. Collège canadien de police, pp. 111-127, 1989.

Lipman, E.L., D.R. Offord et M.D. Dooley, « Que savons-nous des enfants de familles dirigées par une mère seule ? », dans Statistique Canada, *Grandir au Canada : Enquête longitudinale sur Les enfants et les jeunes*, 1996.

Luckenbill, D., « Criminal homicide as a situated transaction », *Social Problems*, vol. 25 (2), 1977, pp. 176-186.

Meloche, Y, *L'évolution et les transformations des populations carcérales sous juridiction provinciale au Québec de 1977 à 1991*. Mémoire de maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal, 1993.

Mukherjee, S.Y., *Crime trends in Twentieth-Century Australia*. Australian Institute of Criminology, 1981.

Ouimet, Marc, « L'aigle et le castor : Étude de la distribution spatiale de la criminalité aux États-Unis et au Canada », *Criminologie*, vol. (26) 2, pp. 13-28.

Ouimet, Marc et P. Tremblay, « Commentaire sur l'état de la criminalité au Québec en 1992 », dans *Statistiques de la criminalité et application des règlements de la circulation : 1992*. Rapport annuel, ministère de la Sécurité publique du Québec, 1993.

Ouimet, Marc, « Les tendances de la criminalité et de la réaction judiciaire au Québec de 1962 à 1991 », dans D. Szabo et M. Le Blanc (dit.), *Traité de criminologie empirique*. Presses de l'Université de Montréal, 1994.

Ouimet, Marc, « Three decades of crime, police efficiency and imprisonment in Canada : 1962-1990 », *Key to Commonwealth Corrections*, 29, 1994, pp. 7-18.

Ouimet, Marc et Marc LeBlanc, « Life events in the continuation of the adult criminal career », *Criminal Behavior and Mental Health*, vol. 6 (1), 1996, pp. 75-97.

Ouimet, Marc, *État de la criminalité au Québec en 1996 : les tendances spatiales et temporelles susceptibles d'influencer l'organisation des services spécialisés en matière de sécurité Publique*. Rapport de recherche, École de criminologie, Université de Montréal, 1997.

Ouimet, Marc, *L'agression sexuelle, la violence conjugale et la toxicomanie : portrait statistique*. Rapport de recherche, École de criminologie, Université de Montréal, 1997.

Quételet, A., *Recherche sur le penchant au crime aux différents âges*. Académie royale des sciences, 1835.

Rico, M.J. et André Normandeau, « La criminalité au Québec, 1960-1985 : tendances et configurations ». Dans D. Szabo et M. Le Blanc (dir.), *La criminologie empirique au Québec*. Presses de l'Université de Montréal, 1986.

Sacco, V. et H. Johnson, *Profil de la victimisation au Canada*. Enquête sociale générale, Statistique Canada, 1990.

Sheley, J.F. et M.D. Smith, « Age composition and alternative explanations of crime. Directions for theory and research », *Sociological Spectrum*, vol. 8 (3), 1988, pp. 237-255.

Skogan, W.G., « Social change and the future of violent crime », dans T.R. Gurr (dir.), *Violence in America*, vol. 1. Sage, 1989.

Smith, M.D., « Era of increased violence in the United States. Age, period or cohort effect », *Sociological Quarterly*, vol. 27 (2), 1986, pp. 239-251.

Statistique Canada (annuel). *Statistiques de la criminalité au Canada*. Centre canadien de la statistique juridique, catalogue 85-205.

Steffensmeier, D.J. et M.D. Harer, « Is the crime rate really falling : An aging US population and its impact on the nation's crime rate », *Journal of Research on Crime and Delinquency*, vol. 24 (1), 1987, pp. 23-48.

Wilson, J.Q et R. Herrnstein, *Crime and human nature*. New York : Simon and Schuster, 1985.

Wolfgang, M., « Victim-precipitated criminal homicide », *Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 48 (1), 1959.

Fin du texte